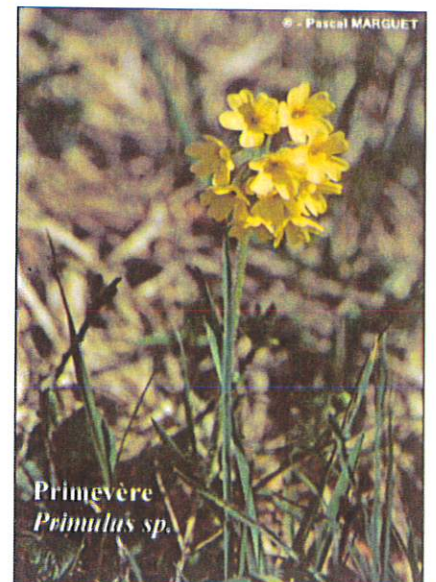
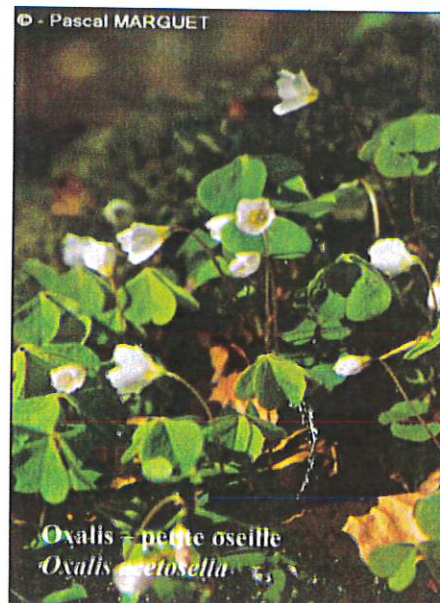
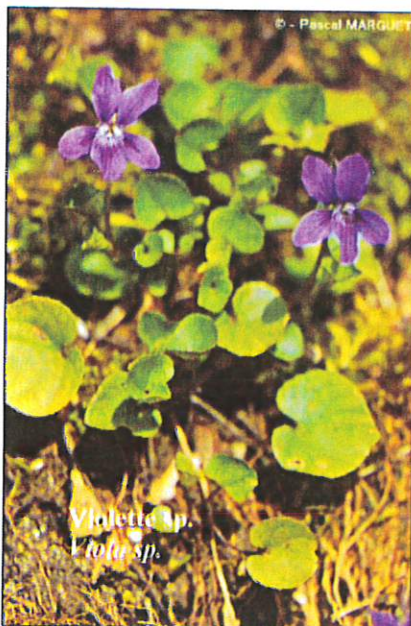
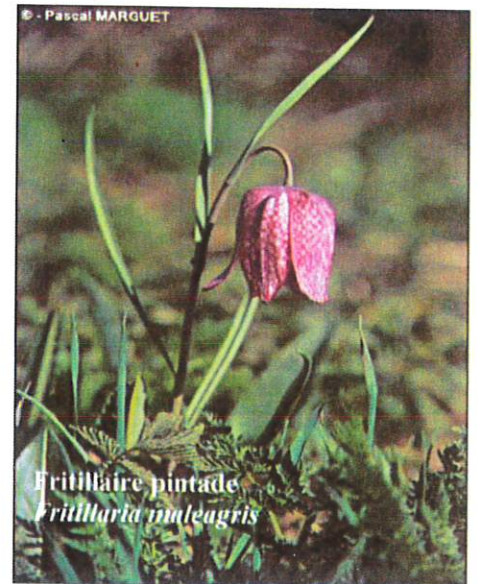
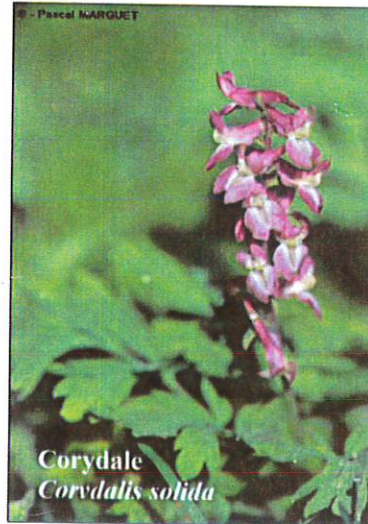
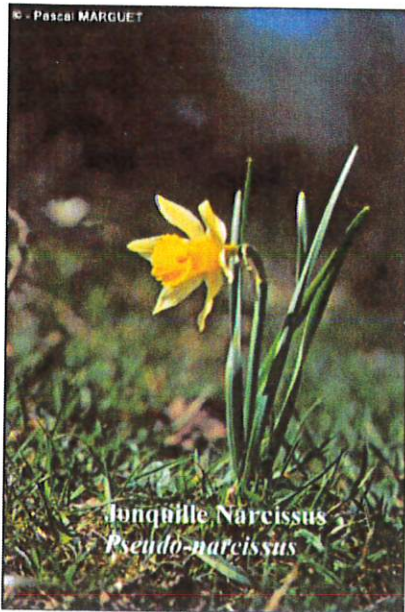


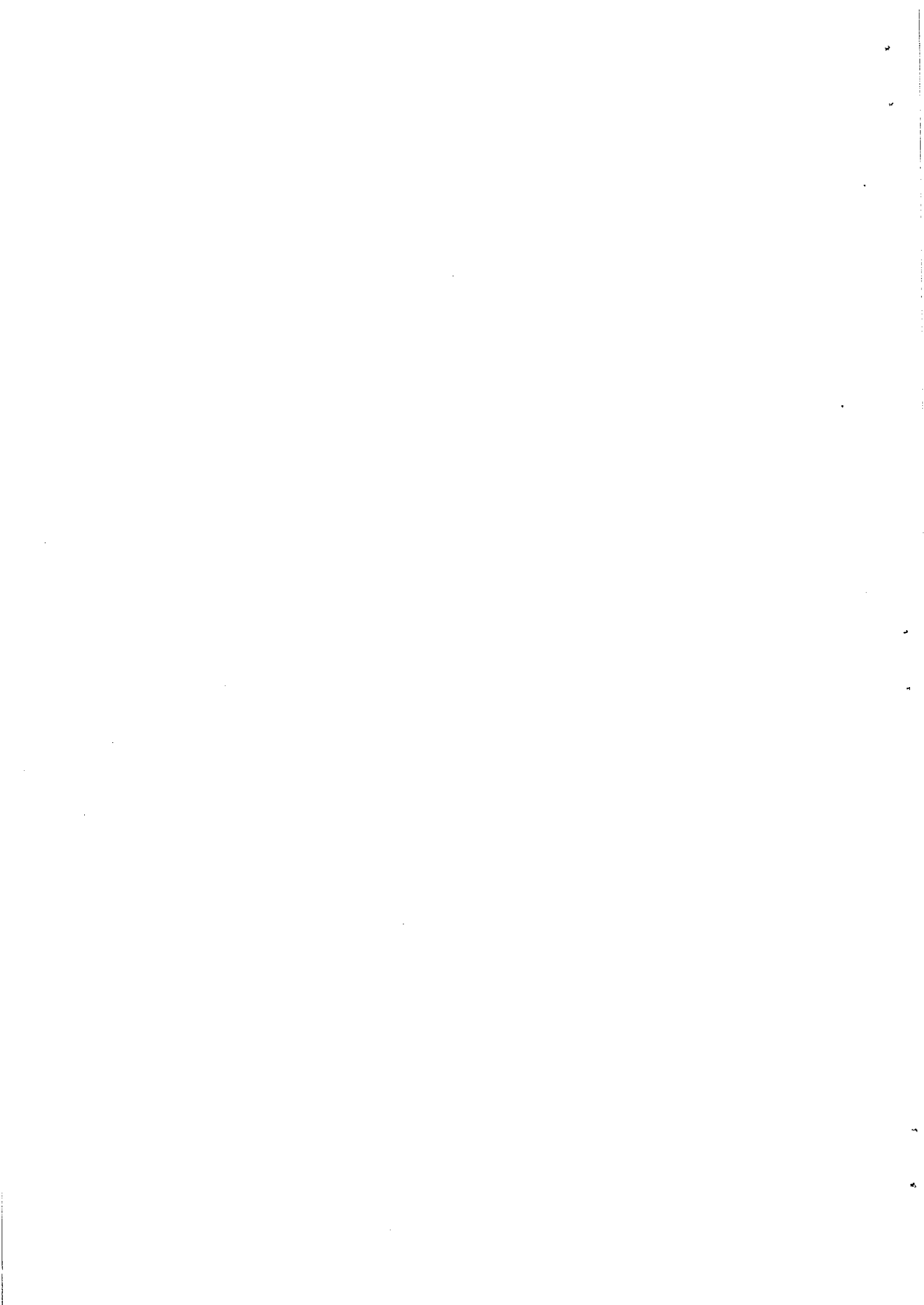


VUILLECIN

Notre village



Juin 2006
N° 11



Le bulletin municipal

« Vuillecin, Notre Village »

JUIN 2006

SOMMAIRE

Editorial	Page 2
BUDGET PRIMITIF 2006	Page 3 - 4
Etat-civil – Nous leur souhaitons la bienvenue	Page 5 - 6
Nature	Page 7 - 10
Patrimoine	Page 11 – 11 b
Fête des Mères	Page 12
Les RDV des associations	Page 13 - 14
Une championne au village	Page 15
Commande groupée	Page 16
Concours de décoration	Page 17 - 18
Les questions que vous vous posez	Page 19
Pour votre information	Page 20 - 22
Mots croisés	Page 23 - 24
Mémento à conserver	Page 25 - 26

Transmettez vos remarques, questions et articles à
Mairie de Vuillecin : Dominique JEANNIER – Jacqueline BRULEBOIS
Réalisation : Commission Fêtes et Loisirs - Informations
Impression : Mairie de Vuillecin

EDITORIAL

Après la réfection des routes depuis 2001, le Conseil Municipal a décidé d'engager la rénovation des bâtiments communaux en 2006.

Le bâtiment de la mairie sera complètement remodelé. Le rez-de-chaussée n'a pas été rénové depuis qu'il ne reçoit plus l'école. Il sera transformé en une grande salle de réception modulable en deux salles de réunion. Le premier étage, très utilisé, ne répond plus aux normes d'accès, ni aux conditions d'accueil du public. Equipé d'un accès avec ascenseur, avec trois salles de réunions, il sera réservé aux locaux de la mairie. Enfin le grenier, d'une surface de 120 m² ayant plus de 1.80 mètre de haut, accessible avec ascenseur pourra être aménagé dans le futur. Cette réalisation d'un coût évalué à 550 000 € devrait apporter à l'ensemble du village des commodités qui lui manquent.

Vous pouvez vous reporter à la rubrique « Patrimoine ».

La toiture de la ferme de la Grange Reddy est en très mauvais état. Une partie rénovée en 2000, une seconde en cours, suite à un effondrement partiel : des réfections partielles onéreuses aux résultats discutables. L'opportunité d'une subvention conséquente nous incite à entreprendre la réparation complète de la couverture de ce bâtiment, avec l'appui des agriculteurs qui se réservent les travaux de démontage.

L'environnement est un thème médiatiquement porteur. Les idées sont légions. Nous constatons souvent que les décisions prises au niveau mondial vont à l'encontre des bonnes pratiques environnementales et des discours officiels.

Dans nos faits et gestes de chaque jour, nous pouvons pourtant mettre en pratique nos idées, qui ont bien sûr un modeste impact sur notre terre. Pour la troisième année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas utiliser de désherbant pour l'entretien des espaces verts et pratique un désherbage manuel des bords de rues. Je ne puis que vous encourager à faire de même. Ne croyons pas au désherbant qui ne détruit que la mauvaise herbe : il se retrouve aussi dans le Drugeon, dans la nappe phréatique qui nous alimente en eau potable. Et si les trottoirs fleurissent, quelques minutes suffisent aux riverains pour faire disparaître l'herbe.

Rejoignons les anonymes (les piégeurs de mulots, les adeptes du compostage, les récupérateurs d'eau de pluie, etc.) qui chaque jour, forts de leurs convictions oeuvrent avec modestie pour laisser à nos descendants une terre habitable.

Le Maire

Dominique JEANNIER

BUDGETS PRIMITIFS 2006

- Budget général

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B.P. 2005	562 813	562 813	735 310	735 310
C. A. 2005	243 477	345 594	243 444	317 133
B.P.2006	568 727	568 727	1 213 492	1 213 492

Principaux investissements prévus pour 2006		
	Investissements	Subventions
- Espaces pastoraux	15 800 €	6 500 €
- Réfection toiture Grange Reddy	72 000 €	30 000 €
- Aménagement de la Mairie	657 800 €	41 400 €
- Aménagement rue Clos la Sauce et rue Principale	83 000 €	17 300 €
- Aménagement Rue Principale – 2° tranche	120 000 €	25 000 €
- Aménagement sentier de découverte	39 100 €	26 300 €
- Enfouissement des réseaux électriques rue de l'Eglise	5 380 €	5 078 €
- Carrefour 130E/VC Pont Rouge	6 800 €	6 800 €
- Carrefour 130E/VC Pont Rouge – MO DDE	17 721 €	17 133 €
- Eclairage Rue de l'Eglise	3 600 €	

Vue générale – budget général

Dépenses : fonctionnement - investissement	CA 2005	BP 2006
Dépenses cumulées	647 600 €	1 782 219 €

Recettes : fonctionnement - investissement	CA 2005	BP 2006
Recettes cumulées	862 475 €	1 782 219 €

Résultat de clôture : 214 875 €

les 4 taxes

	Taxe d'habitation	Propriétés bâties	Propriétés non bâties	Taxe professionnelle
2005	5.31	5.06	6.21	7.22
2006	5.47	5.21	6.40	7.44

- Budget eau

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Fonctionnement	Dépenses	46 184 €	41 418.78 €	44 955 €
	Recettes	46 184 €	38 514 52 €	44 955 €
		<i>Déficit de l'exercice : - 2 904.26 €</i>		
		<i>Excédent reporté : 8 907.61 €</i>		
		Solde 2005 : 6003.35 €		

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Investissement	Dépenses	26 544 €	11 061.95 €	42 667 €
	Recettes	26 544 €	18 054.34 €	42 667 €
	Déficit antérieur		- 4 965,84 €	
		<i>Excédent de l'exercice : 6 992.39</i>		
		<i>Résultat reporté : 8 494.59 €</i>		
		Solde 2005 : 15 486.98 €		

Résultat de clôture : 21 490.33 €

Budget aire de stockage du bois

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Fonctionnement	Dépenses	19 698 €	0 €	0 €
	Recettes	19 698 €	7 829.09 €	0 €
		<i>Résultat de l'exercice : 7 829.09 €</i>		
		<i>Excédent reporté : 19 698.33 €</i>		
		Solde 2005 : 27 527.42 €		

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Investissement	Dépenses	60 898 €	60 837.69 €	56 626 €
	Recettes	60 931 €	10 134.50 €	58 626 €
		<i>Résultat de l'exercice : - 50 703.19 €</i>		

Résultat de clôture : - 23 175.77 €

Budget cimetière

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Fonctionnement	Dépenses	8 700.00 €	6 582.68 €	6 583.00 €

		2005	2005	2006
		Budget primitif	Compte administratif	Budget primitif
Investissement	Dépenses	8 700.00 €	0 €	6 583.00 €

Résultat de clôture : - 6582.68 €

Etat-civil

Du 1° décembre 2005 au 1° juin 2006

Naissances

☒, 23 avril 2006

JORDAN

de David CUINET et Nathalie BOUCHERON – 22 rue principale

☒ 2 mai 2006

LEANA

De Vincent MESNIER et Evelyne BURBONE – 15 rue de Pontarlier

Mariage

☒ 1^{er} avril 2006

Christelle TOURNIER et Philippe POBELLE

Décès

☒ 17 février 2006

- Jean MICHEL


Nous leur souhaitons la bienvenue


 M. POINTURIER Laurent
8 bis rue de Pontarlier


 Mme TUPIN Elisabeth
8 bis rue de Pontarlier

 Mme BROTTEZ Hélène
8 bis rue de Pontarlier

 M. DOMEIGNOZ Régis
8 bis rue de Pontarlier

 Mlle RICHARD Karine – M. BARBEROT Vincent
8 bis rue de Pontarlier


 Mlle BOSSU Sabrina – M. BRUNDO Thomas
8 bis rue de Pontarlier


 Mlle TOURNIER Laurence – M. BIDAINE Alexandre
8 bis rue de Pontarlier


 Mlle CLERICI Melanie – M. RENAUD Thomas

 Mlle PARRIAUX Marlène – M. GROS Gilles
8 bis rue de Pontarlier

 M. et Mme YZOARD Benjamin et Sandra
8 bis rue de Pontarlier

 M. CUINET Florent – Mlle SAPONE Jessica
1 rue de Traverse


 M. JOUAN Sylvain – Mlle HUMBERT-BARLOG Ludivine
5 rue de Pontarlier

 M. MESNIER Vincent – Mlle BURBONE Evelyne
15 rue de Pontarlier

 Mlle LABOUREY Coralie
6 rue Commeneille

 Mlle DUVAL Isabelle
10 rue Commeneille

 M. GRITTI Florent
6 rue de Traverse

 M. FRANZIN Julien – Mlle TESLISKI Séverine
6 rue de la Louvière

 Mlle POCHOLLE Sophie
6 rue de la Louvière

 M. CUINET David – Mlle BOUCHERON Nathalie
22 rue Principale

Les hôtes du jardin en hiver – 2ème partie



Mésange huppée

Verdier d'Europe



Tarin des aulnes



Pinson des arbres



Merle noir



Grosbec casse-noyaux



Rouge-gorge



P. Marguet

*Vuillecin (Aant-Doubs)
Dimanche 8 janvier 2006*

[http://perso.wanadoo.fr/pascal.marguet/pages/branche\(pages\)/branche01.htm](http://perso.wanadoo.fr/pascal.marguet/pages/branche(pages)/branche01.htm)

Photos prises à Vuillecin par Pascal MARGUET



NATURE

Message du Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)

« Il ne faut pas détruire les nids des hirondelles et des autres oiseaux »

POURQUOI ? :

Parce que l'information sur la grippe aviaire est mal comprise ou mal diffusée, on assiste à de nombreuses destructions de nids d'hirondelles et d'autres espèces. Ces destructions sont inutiles et font plus de dégâts sur les populations d'oiseaux et la nature en général que la grippe aviaire. Les remarques faites ici au sujet des hirondelles sont pour la plupart valables pour les autres espèces.

Parce qu'il n'y a eu à ce jour aucun cas de contamination d'humains par des oiseaux sauvages

Tous les cas de grippe aviaire chez les humains (191 à ce jour, dont seulement 57% ont été mortels) ont atteint des personnes qui avaient un contact répété, prolongé et proche avec des oiseaux qu'ils manipulaient directement : donc, en général, des fermiers éleveurs de volailles ou des employés d'élevages.

Parce que les oiseaux migrateurs ne sont pas les principaux responsables de la propagation du virus

Lorsque l'on compare les routes migratoires des oiseaux sauvages (généralement orientées nord-est/sud-ouest) et la direction de l'extension de l'épizootie (est-ouest), on constate qu'ils ne se recouvrent pas. Par contre, cette extension a bien suivi les chemins des échanges commerciaux et industriels de la filière avicole.

Parce que la probabilité d'apport du virus dans votre maison par les hirondelles est quasi nulle

Des études sont en cours dans les pays où elles ont passé l'hiver. Aucune sur-mortalité n'y a été constatée. Le nombre d'hirondelles porteuses de virus sera sûrement proche de zéro.

Parce que le virus ne résiste pas à la chaleur de l'été

Hors d'un organisme vivant, le virus trouve des conditions favorables à sa conservation dans l'eau non salée, à condition qu'elle soit assez froide (moins de 8°C). L'été est donc moins favorable à sa propagation.

Parce que les hirondelles malades ne migrent pas

La migration est une épreuve épuisante pour les oiseaux. Seuls les plus valides y survivent. Un oiseau malade n'a donc aucune chance d'atteindre son site de nidification.

Parce que les conditions de vie des hirondelles sont peu favorables au développement du virus

Le virus ne se propage facilement qu'au sein de groupes d'oiseaux qui vivent dans une extrême promiscuité, au contact de leurs fientes ou de l'eau froide et non salée. C'est pour cela que la maladie se répand si vite dans les élevages confinés.

Parce que le virus touche principalement les oiseaux d'eau

Parmi les espèces sauvages, le virus de la grippe aviaire touche surtout les canards et les cygnes qui vivent dans des milieux favorables au virus. Les cas concernant d'autres espèces sont extrêmement rares (quelques individus seulement parmi les millions d'oiseaux sauvages).

Parce qu'il y a des mesures connues bien plus efficaces

L'actuelle épidémie de grippe aviaire n'est pas la première, et l'expérience acquise a permis de maîtriser l'extension du virus en intervenant directement sur les élevages (par exemple en Italie en 2000 et aux Pays-Bas en 2003), montrant que c'est bien là que la lutte contre la propagation du virus doit être menée.

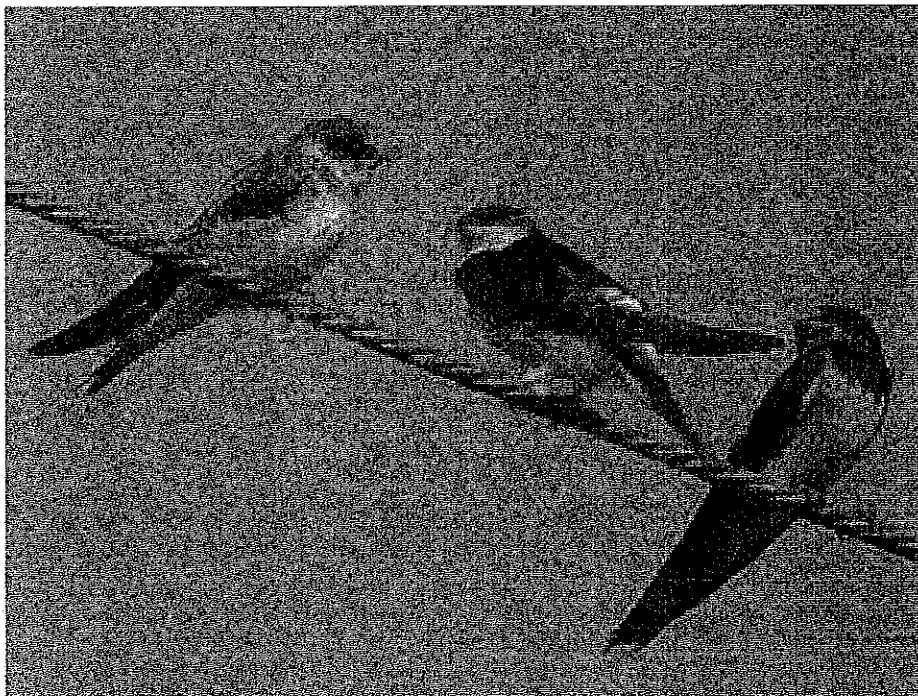
Parce que détruire les nids est interdit

La destruction d'oiseaux d'espèces protégées ou de leurs nids est interdite par l'article L.411-1 du code de l'environnement, repris dans l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire.

Parce que détruire les nids est dangereux

Les déséquilibres créés par l'homme dans les écosystèmes ont des conséquences graves et durables. **Détruire la nature n'est pas une mesure de précaution.**

L'**hirondelle**, un oiseau porte bonheur, messenger du printemps

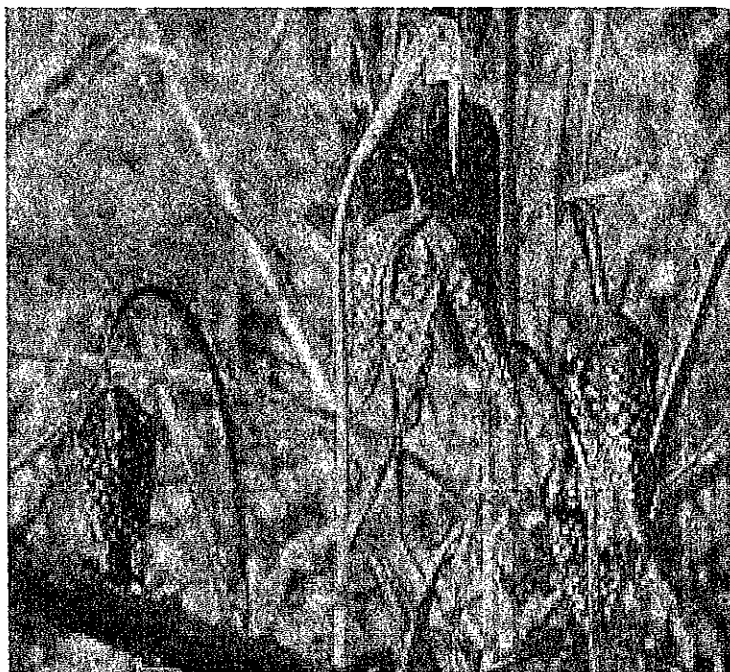


NATURE

Plante sauvage

La Fritillaire –

Famille des Liliacées, comme les tulipes

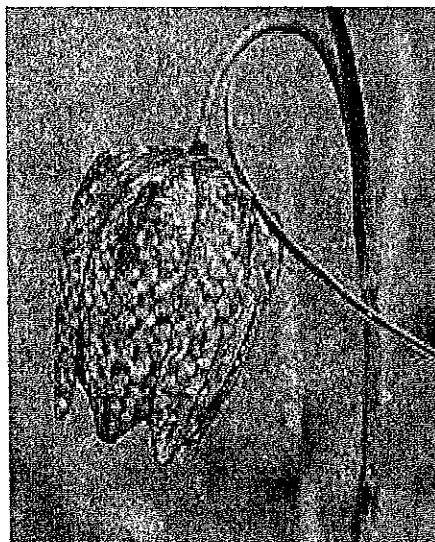


En avril-mai, la Fritillaire pintade couvre les prairies inondables de milliers de fleurs. Cette plante vivace, à bulbe rond de 1 cm de large, possède une rare beauté. Les fleurs solitaires ou groupées par 2 ou 3 sont rose foncé panachées en damier pourpre et blanchâtre, en forme de clochettes qui se tournent vers le sol. Vivace, elle possède un bulbe globuleux. Trop souvent cueillie par les promeneurs, couper la tige affaiblit le bulbe et empêche la plante de se reproduire, cette plante rare doit être protégée.

On la trouve encore le long du Drugeon.

Pour la protéger, il faut respecter son biotope :

- Ne pas la cueillir,
- Maintenir les inondations naturelles,
- Pression du pâturage raisonnée, afin de limiter le tassement du sol,
- Limitation des fertilisants et traitement phytosanitaire...,
- Favoriser la restauration des prairies humides.



PATRIMOINE

LA MAIRIE

Appelée autrefois « Maison commune »

Projet de Restructuration de la Mairie.

Initialement construite pour abriter l'école et les logements des instituteurs, c'est en 1841 que la construction de la Maison Commune est terminée. Avec l'école communale, les bâtiments reçoivent le matériel des pompiers et celui prêté ou loué aux habitants de Vuillecin.

La cour actuelle était occupé par les jardins des instituteurs

En 1892, il existait deux classes, deux logements pour les instituteurs et une salle de Mairie.

Avec la création du RPI Vuillecin-Dommartin, la commune de Vuillecin décide en 1993 de construire une école.

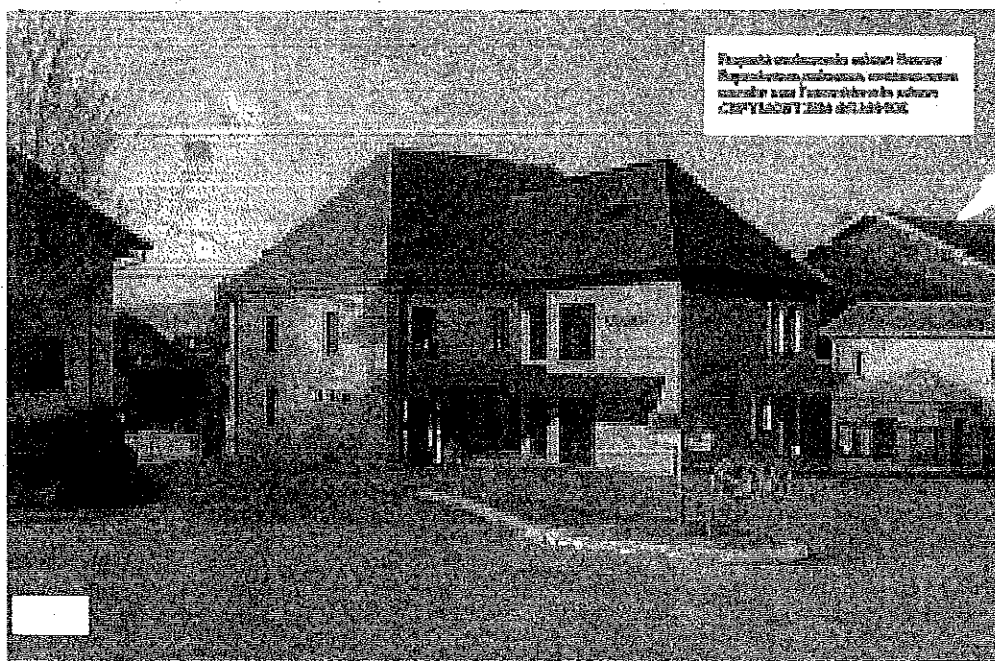
Pour la rentrée de septembre 1994, trois classes sont aménagées, de la maternelle au CE1.

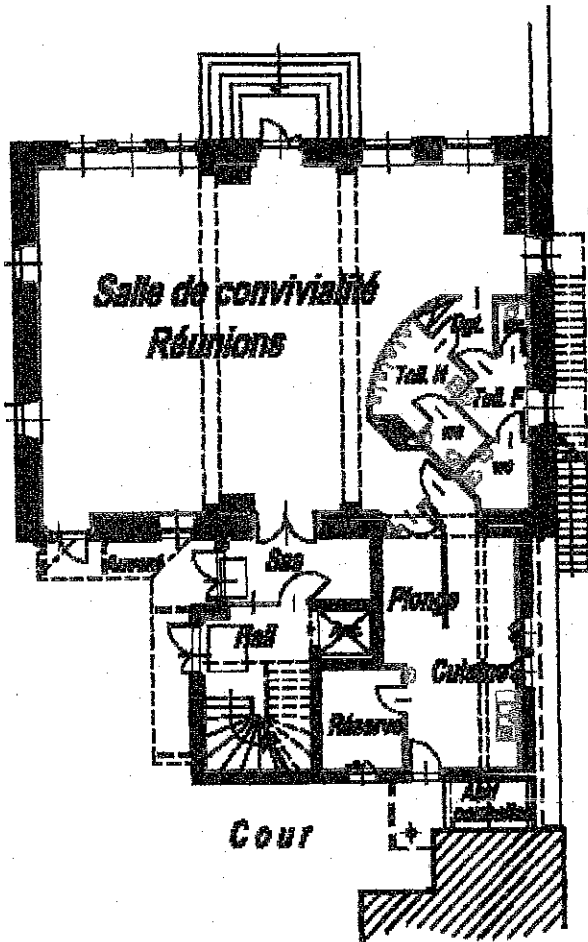
Depuis cette date, la Maison commune est occupée par les bureaux de la Mairie, la salle du Conseil municipal et réception et par les associations du village.

Aujourd'hui, le bâtiment est devenu vétuste et les normes de sécurité imposées aux bâtiments recevant du public ne sont pas respectées.

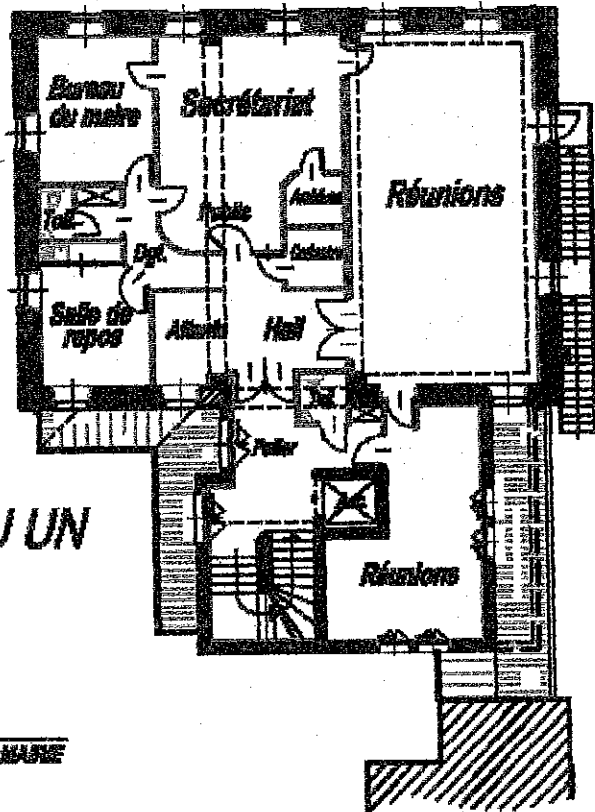
Le conseil municipal a donc décidé la réfection et la réorganisation complète de la Mairie.

Pendant les travaux qui débuteront à l'automne 2006 pour une période d'un an, les bureaux de la Mairie seront transférés dans les salles de l'école laissées vacantes suite aux fermetures de classes. (côté village) à compter du 1^{er} août 2006





REZ-de-CHAUSSEE



NIVEAU UN

Commune de VILLECIN

PROJET D'EXTENSION et RESTRUCTURATION du BATIMENT de la MAIRIE
Aménagement d'une salle de convivialité et annexe
Aménagement des locaux de la mairie

Bonne fête Maman !

Dimanche 28 mai 2006, c'était la fête des Mères,

Saviez vous que la fête des mères n'est pas fêtée à la même date partout dans le monde?

*-En France, c'est le dernier dimanche de mai,
sauf si elle coïncide avec le jour de la Pentecôte.*

Dans ce cas elle a lieu le premier dimanche de juin

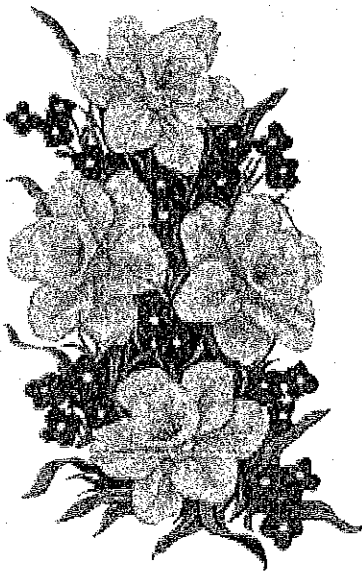
*-En Autriche, en Belgique, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en Italie,
en Turquie, et en Australie, c'est le deuxième dimanche de mai qu'a lieu la fête des mères.*

Vuillecin n'a donc pas dérogé à la tradition et a honoré les mères de famille de la commune.

Autour des 60 mamans et du conseil municipal réunis, un repas convivial a été servi.

- salle des Fêtes de Chaffois, le mercredi 24 mai 2006.

5 pâtisseries ont été remises à des mamans ne pouvant se déplacer.



Pour toutes les mamans :

Il y a plus de fleurs
Pour ma mère, en mon coeur,
Que dans tous les vergers ;
Plus de merles rieurs
Pour ma mère, en mon coeur,
Que dans le monde entier ;
Et bien plus de baisers
Pour ma mère, en mon coeur,
Qu'on en pourrait donner.

Maurice Carême

Les RDV des associations

Les Mains Créatives

Le club de travaux manuels de votre village est ouvert depuis maintenant 6 ans. C'est un atelier d'échange de savoir convivial ouvert à tous.



Rendez-vous Mairie de Vuillecin le :
Mercredi à partir de 20 h 30
Vendredi de 14 h à 17 h

Activités :
Peinture sur bois, sur tuile
Patchwork

D'autre part nous proposons des cours de peinture sur bois

- tous les lundis de 14 h à 17 h et ce jusqu'au 30 juin.

Les Mains Créatives sont à la recherche d'activités nouvelles, que vous bricoliez ou pas, toutes les idées et bonnes volontés sont les bienvenues.

N'hésitez plus et venez rejoindre notre équipe, tél. : 03 81 46 78 37

Pour tous vos cadeaux, « Les Mains Créatives » vous offrent un choix de réalisations.

La PAGE A.S.L.V.

ASSEMBLEE GENERALE du 10 Avril 2006

Le lundi 10 avril 2006 à 20h30, sur convocation ordinaire du Président et par voie d'affichage, notre association s'est réunie pour faire les bilans moral et financier de l'année écoulée et pour procéder au renouvellement des membres du bureau.

Tous les membres, excepté M. Denis PERRIN excusé, étaient présents, ainsi que M. JEANNIER, Maire, Mmes VERNEREY, RENAUD et LIARD, représentant Les Mains Créatives, partie intégrante de l'A.S.L.V., Mme et M. VIENNET représentant le Club de foot "L'Arlier", et M. Dominique SORLIN, volontaire.

Débats autour du mode de fonctionnement de l'association et projets d'animation pour 2006 ont constitué l'essentiel de la réunion.

M. Dominique SORLIN ayant fait vœu d'intégrer l'Association, il en sera le 10ème membre, le bureau restant inchangé :

- Patrick PERRIN, Président - Damien ROLET, Vice-Président
- Philippe LECLERC, Trésorier - Bernard ROGNON, Trésorier- Adjoint
- Dominique CHABOD, Secrétaire
- Ghislain INVERNIZZI, - Denis LECLERC, Denis PERRIN, Membres
- Samuel PERRIN, - Dominique SORLIN, Membres.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est conclue à 22h30 par le Président, chacun émettant le vœu que l'A.S.L.V. continue d'animer notre village du mieux possible et en toute convivialité.

VIDE-GRENIER du 3 Septembre 2006

Le premier dimanche de Septembre, commé à l'accoutumée une année sur deux, l'A.S.L.V. organise son traditionnel vide-grenier sur la place du village.

Des exposants et vendeurs en tous genres installés dès "potron-minet", comme pour tout vide-grenier qui se respecte, une ambiance musicale permanente et pas mal d'animations "surprise" à destination des enfants en particulier, tel sera le programme d'une journée pas ordinaire pour Vuillecin.

Sur le coup de midi, l'apéritif pourra vous être servi en préambule à un repas campagnard à prendre sous le chapiteau monté à cet effet.

A ce propos, l' A.S.L.V. vous demande, d'une part de réserver bon accueil aux personnes qui passeront vous proposer les tickets-repas, d'autre part, s'ils n'ont pu passer partout, de bien vouloir prendre contact avec l'un de ses membres pour acquérir lesdits tickets.

De plus, l'Association prie les habitants du centre du village de bien vouloir l'excuser de la gêne occasionnée par la fermeture exceptionnelle des rues le week-end en question.

Elle émet le vœu que le maximum de nos concitoyens adhère de manière conviviale à cette manifestation.

Le secrétaire – Dominique CHABOD

Une championne au village



Cette année encore Kateline POUX a réalisé d'excellents résultats en SNOWBOARD puisqu'elle termine la saison Vice-championne de France minime de BOARDERCROSS, 5^e en slalom Au Grand Bornand et 8^e en Half-Pipe dans les Alpes du Sud à Risoul.

A la suite de ces performances, elle termine Vice-championne de France du combiné également à Risoul.

Vainqueur de la dahut à Val Thorens.

En fin de saison, l'entraîneur des

COMMANDE GROUPEE DE FUEL DOMESTIQUE

En vue de faire obtenir des tarifs avantageux aux foyers qui utilisent le fuel domestique comme moyen de chauffage, une commande groupée sur Vuillecin, pour une quinzaine de familles a été réalisée en janvier 2006. Nous avons pu ainsi obtenir un prix avantageux pour ces livraisons.

Au vu du succès de cette opération, nous pensons donc la renouveler pour une prochaine livraison **en juillet 2006**.
Chacun recevant personnellement sa facture.

Si vous êtes intéressés par cette proposition, vous pouvez remplir le bulletin ci-dessous et le déposer à la **Mairie pour le 30 juin dernier délai**.

Vos contacts :

Monsieur André GROSJEAN : Tél. 03.81.39.62.23

Madame Jacqueline BRULEBOIS : Tél. 03.81.46.65.15



CONCOURS DE DECORATION

"Vuillecine s'illumine et s'anime"

Ils se sont inscrits...

ils ont décoré leur propriété...

ils ont été sélectionnés...

Ils ont reçu ...

un chèque cadeau de 40 €



*Monsieur et Madame BAVEREL Bernard
Monsieur et Madame PANZA Gilles*

Un chèque cadeau de 20 €

*Monsieur et Madame ELISABETH Jean
Monsieur et Madame PECCLET Joël
Monsieur et Madame TESLISKI Jacques*

Félicitations à tous les participants...

Et bravo à vous tous qui avez su si bien illuminer Vuillecin
durant cette période magique de Noël.

En 2006, le concours est renouvelé donc inscrivez-vous nombreux

REGLEMENT

Article 1

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune de Vuillecin organise un concours de décoration des maisons individuelles, fenêtres, balcons, maisons mitoyennes et des alentours proches. Il s'agira de récompenser les efforts de lumière et de décoration en liaison avec Noël.



Article 2

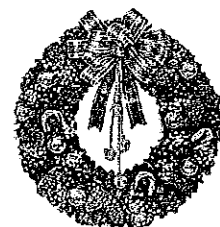
Ce concours est ouvert à tous, (sauf membres du conseil municipal et de la Commission Fêtes et Loisirs).

Chacun peut, au fil de son imagination, décorer sa propriété : maison, balcon, fenêtres, pelouse, jardin... dans la mesure où les décorations sont visibles sur la rue par tout public.

Article 3

Trois propriétés seront sélectionnées lors du passage du jury.

Pendant deux ans, les lauréats désignés en 2005 seront invités à participer mais ne pourront pas concourir.



Article 4

Le jury sera constitué :

- ★ d'élus municipaux,
- ★ de membres de la commission Fêtes et Loisirs,

Le jury notera toutes les propriétés ayant fait l'objet d'une inscription.

Les critères déterminés seront les suivants :

Référence et mise en scène du thème – créativité – visibilité.

Article 5

La liste des récompenses n'a pas été arrêtée. Les gagnants recevront leur lot, lors d'une réception officielle, à la Mairie.

Article 6

Les participants autorisent la commune à utiliser les photos réalisées (propriété : habitation, pelouse, jardin...) dans son bulletin municipal.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation dans la mesure où la participation à ce concours est libre et gratuite.

Article 7

Pour participer le candidat devra remplir le bulletin de participation ci-joint et le retourner à la

Mairie de Vuillecin jusqu'au 15 novembre 2006.

✂.....



BULLETIN DE PARTICIPATION

"Vuillecin s'illumine et s'anime"

Mr – Mme – Mlle (Nom – Prénom).....

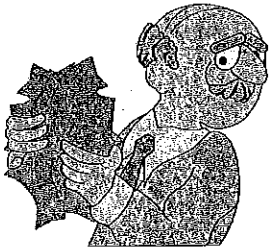
Lotissement :.....

N°.....

Rue.....Etage.....

Désire participer au concours de décoration des propriétés sur le thème de Noël.
L'inscription à ce concours implique l'acceptation libre et entière du règlement ci-dessus.

Fait , à Vuillecin, le
Signature



Les questions que vous vous posez

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle le public (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) est invité à exprimer en toute liberté son opinion sur le bien-fondé des projets proposés par la collectivité ou sur leurs modalités.

Pendant la durée de l'enquête publique, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations en les consignant sur un registre spécifiquement mis à leur disposition : « registre d'enquête »

Il est parfois prévu que les personnes qui le souhaitent puissent être directement entendues par le commissaire enquêteur.

Pourquoi **une enquête publique** ?

La réalisation d'ouvrages ou de travaux, exécutés par des personnes publiques ou privées, doit être précédée d'une enquête publique lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.

Dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, sont concernés :

- les documents d'urbanisme opposables aux tiers (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Sauvegarde ,etc.
- certains projets de constructions, d'équipements publics d'infrastructure ou de travaux (routes), notamment quand ils impliquent des expropriations,
- les créations de parcs nationaux, etc.

Déroulement d'une enquête publique

L'enquête ne peut avoir une durée inférieure à un mois ni excéder 2 mois.

Elle donne lieu à des mesures de publicités préalables qui permettent d'informer le public.

Le Tribunal Administratif nomme un commissaire-enquêteur ou une commission d'enquête qui supervise l'enquête publique. A cet effet, il tient des permanences pour recueillir les observations du public.

Il peut également :

- faire compléter le dossier,
- procéder à toutes les consultations qu'il juge utile et visiter les lieux du projet (avec l'accord du pétitionnaire),
- décider seul de l'organisation d'une réunion publique (en présence du pétitionnaire),
- décider seul de prolonger le délai d'enquête de 15 jours.

Les dossiers soumis à l'enquête sont déposés en mairie. Le commissaire-enquêteur rédige un rapport d'enquête, après avoir examiné toutes les observations consignées dans le registre d'enquête et formule un avis, favorable ou défavorable. Cet avis ne lie pas la collectivité, mais il est généralement suivi en étant intégré dans la version finale du projet.



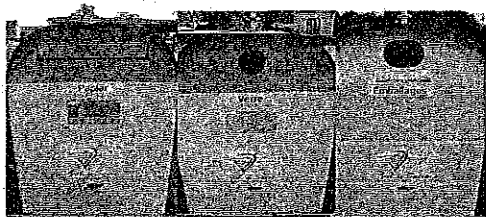
POUR VOTRE INFORMATION

Nous protégeons notre environnement
donc nous trions pour recycler

L'évolution croissante des coûts d'incinération doit faire prendre conscience à chacun d'entre nous qu'il faut continuer à privilégier le tri sélectif afin de réduire les volumes de nos poubelles.

Aujourd'hui nous produisons en moyenne 434 kg de déchets par an et par habitant.

Ces déchets, collectés par la C.C.L. sont traités à l'usine d'incinération de Pontarlier. Le coût de cette prestation représente la part la plus élevée dans le budget "ordures ménagères". Ce chiffre est en baisse constante depuis la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers, journaux et magazines.



La collecte sélective permet d'économiser nos matières premières, donc de préserver notre environnement. Ayons conscience qu'en triant nos déchets, nous économisons nos ressources naturelles et préservons les générations à venir, à commencer pour nos enfants et petits-enfants.

- 1 tonne de carton et papiers recyclés → c'est 2.5 tonnes de bois d'économisées
- 1 tonne de briques recyclées → c'est 2 tonnes de bois d'économisées
- 1 tonne de plastique recyclé → c'est 700 kg de pétrole brut économisés
- le verre est un matériau indéfiniment et à 100 % recyclable

3 points de recyclage " en libre accès " sont installés sur la commune de Vuillecin et font appel à l'apport volontaire .

face à la Mairie, rue du Stade, parking de la ferme Hôtel de la Vrine.

Ne pas oublier et aider

Marie-Pascale et Alain POUX – 5 bis rue de la Louvière à Vuillecin
qui collectent les journaux, publicités pour l'Association « Ombre et Lumière ».

Déchets acceptés en déchetterie :

- les emballages plastiques (bouteilles d'eau, flacons de lait, de lessive...) , les tétrabricks
- les papiers, journaux-magazines, les cartons, les pots, bouteilles et bocaux en verre
- les ferrailles (cadres de bicyclette, machine à laver...), les réfrigérateurs et congélateurs
- les monstres et encombrants (téléviseurs, meubles...)
- les déchets incinérables semblables à ceux que vous déposez dans votre conteneur à la maison
- les déchets verts (branches, gazon, feuilles mortes...)
- les produits toxiques (phytosanitaires, acides, peintures, colles, solvants, diluants...)
- les aérosols, les néons, les piles, les huiles minérales et végétales, les cartouches d'imprimantes et de fax, les palettes de bois

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Pontarlier : gratuit pour le particulier

Été : du 1er avril au 30 septembre : - du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche de 9h à 12h

Hiver : du 1er octobre au 31 mars : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h



POUR VOTRE INFORMATION

Texte du Ministère de l'écologie et du développement durable

Véhicules à moteur dans les espaces naturels Une circulation réglementée.

Créé le 12 janvier 2006 - Actualisé le 9 mars 2006



Crédit photo : ONCFS/SD 25

La pratique des sports motorisés est très en vogue. La vente de 4 x 4, de quads et autres véhicules spécialement équipés pour circuler hors piste ne cesse de croître.

Or, la circulation des véhicules à moteur, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, cause des dommages aux milieux naturels (altération des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore dont nous devons stopper la régulière dégradation.

Elle est aussi source de danger (risques d'accident) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion).

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, **la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels est réglementée depuis 1991.**

Les textes

- Articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement.
- Article R.331-3 du code forestier.
- Articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3 du code général des collectivités territoriales.
- Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.
- Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.



Crédit photo : ONCFS

Les principes posés par la loi

La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc interdite.

- Ne sont pas concernés par cette interdiction, les véhicules utilisés par des services publics, ceux utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels ou ceux utilisés par les propriétaires ou à leurs ayants droit chez eux.
- Les motoneiges employées à des fins de loisirs ne peuvent être utilisées que sur des terrains aménagés à cet effet.
- Le maire ou le préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation.
- Un propriétaire peut également interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire.

- L'aménagement d'un terrain spécialement dédié à la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation.
- En forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le code forestier, la circulation en sous-bois est interdite.
- Les chemins de halage sont fermés aux véhicules à moteur.

Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes (1500 €) et à la mise en fourrière de leur véhicule.

Quelques précisions d'ordre général

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux.
- La présence sur une carte d'une route ou d'une piste n'implique pas qu'elle soit ouverte à la circulation des véhicules à moteur.
- Une voie privée suffisamment large et carrossable pour être fréquentée par une voiture de tourisme est présumée ouverte à la circulation des véhicules à moteur.
- Un simple sentier pédestre ou un layon forestier est interdit à la circulation des véhicules à moteur.
- Les voies affectées à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) sont interdites à la circulation des véhicules à moteur à l'exception de ceux utilisés par les services d'incendie et de secours.

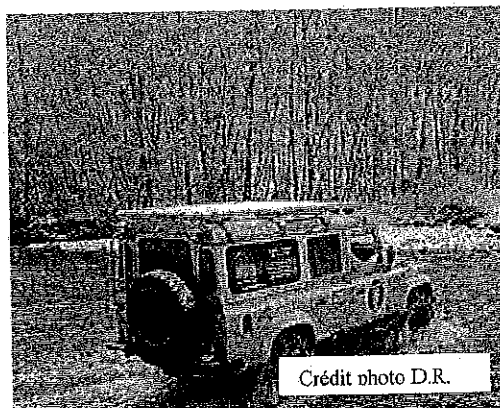
Quelques règles de bonne conduite

Avant le départ :

- Prendre connaissance de la réglementation auprès de la préfecture, de la direction régionale de l'environnement, des mairies, de la gendarmerie, de l'Office national des forêts ou de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- S'assurer que les voies que vous souhaitez emprunter sont bien ouvertes à la circulation des véhicules à moteurs

Sur place :

- N'emprunter que des voies ouvertes à la circulation des véhicules à moteur
- Respecter la signalisation
- Respecter l'environnement, les espaces protégés, les parcs nationaux, les réserves naturelles...
- Respecter les autres usagers de la nature (forestiers, promeneurs, cavaliers, VTT, chasseurs...)
- Circuler à une vitesse raisonnable
- Respecter les cultures, les plantations et les aménagements agricoles (clôtures, chemins...)



Crédit photo D.R.

⇒ Rappels sur l'échinococcose alvéolaire

On compte près de 350 cas humains depuis 1982, et on observe entre 10 et 15 nouveaux cas par an.

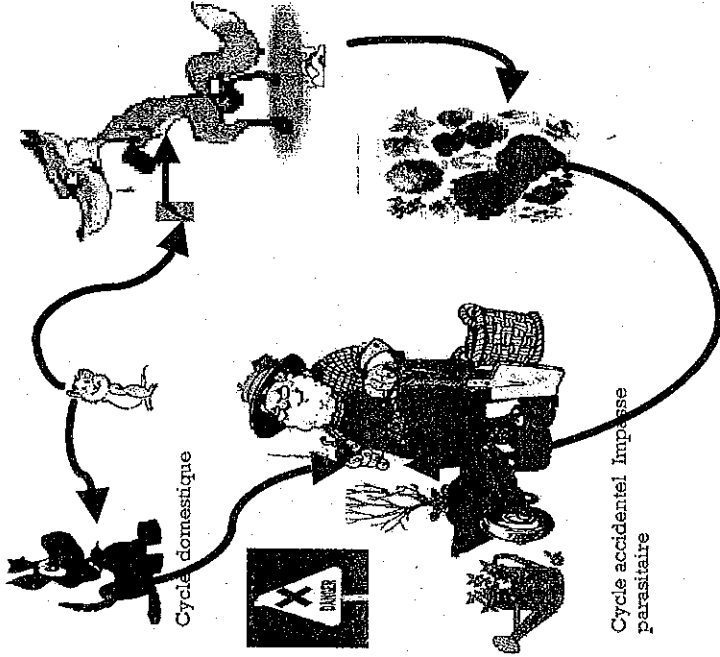
Il s'agit d'une maladie parasitaire grave. Elle est provoquée par un ténia, *Echinococcus multilocularis*. Ce parasite fait intervenir deux hôtes pour réaliser son cycle :

- hôte définitif : carnivores sauvage (renard) et domestiques (chien et chat)
- hôte intermédiaire : rongeurs prairiaux (campagnol terrestre et des champs)

L'homme se contamine au même niveau que le rongeur dans le cycle, c'est-à-dire en ingérant des œufs du parasite libérés dans l'environnement par les crottes des carnivores.

Lors de l'ingestion accidentelle d'un œuf du parasite, celui-ci va se développer dans le foie de l'homme. Il est à noter que seulement une personne sur dix développerait la maladie. Les premiers symptômes (douleurs abdominales, jaunisse, fièvre...) peuvent mettre 10 à 15 ans pour apparaître. En outre, il est possible de détecter la maladie plus précocement par échographie ou par sérologie (demandez conseil à votre médecin). Cette maladie, mortelle si non traitée, demande un traitement très lourd et coûteux.

COMMENT L'HOMME ATTRAPE-T-IL L'ÉCHINOCOCCOSE ?



Précautions à prendre :

- se laver les mains avant les repas, éviter de les porter à sa bouche,
- privilégier la cuisson des fruits ou plantes sauvages, sinon les laver abondamment,
- ne jamais toucher un animal sauvage à mains nues,
- vermifuger au moins 2 fois par an les animaux domestiques (la molécule efficace est le praziquantel).



Avis à la population !

Campagne de lutte contre l'échinococcose alvéolaire

L'Entente de lutte contre la Rage et autres Zoonoses (ERZ) mène depuis quelques années des études sur l'échinococcose alvéolaire dans vos communes. En 2006, l'ERZ lance en collaboration avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments de Nancy (AFSSA) et l'Université de Franche-Comté (UFC) des opérations de vermifugation des renards et du chien sur les communautés de communes d'Annemasse (74) et du Larmont (25).

Ce prospectus vous informe de ce qui va être réalisé et vous propose de participer à cette opération en nous fournissant un échantillon des déjections de votre animal de compagnie suite à sa vermifugation (vermifuge fourni gratuitement).

Entente Rage Zoonoses

Domaine de Pixérécourt – BP 20043

54220 Malzéville

tél : 03-83-29-07-79 / fax : 03-83-20-93-28

www.ententeragezoonoses.com

Une vermifugation...

...pour quoi faire ?

La vermifugation (élimination des vers qui parasitent l'intestin) des renards est une des mesures possibles de lutte contre le parasite. Elle n'est pas envisageable à grande échelle, mais reste une méthode à tester localement en zone urbaine, là où le parasite est proche de l'homme. Cette expérimentation, mise en place pour la première fois en France, a déjà fait ses preuves en Allemagne et en Suisse. L'objectif est de casser le cycle de l'échinococcose en rompant les relations entre les 3 acteurs du cycle (carnivores, rongeurs, parasites).

...comment ?

Il s'agit de faire avaler au renard la molécule active contre le ver échinocoque, le praziquantel, contenu dans des appâts. Cette molécule permet d'expulser les vers des intestins du renard mais ne tue pas les œufs du parasite. Le vermifuge est délivré sous forme d'appâts produits par Bayer. La distribution s'effectue à la main à raison de 40 appâts par km² sur une surface de 35 km² environ.

Il est important que les animaux domestiques soient également vermifugés car ceux-ci sont en étroite relation avec leurs maîtres, ce qui augmente le risque de contamination.

...expérimentale

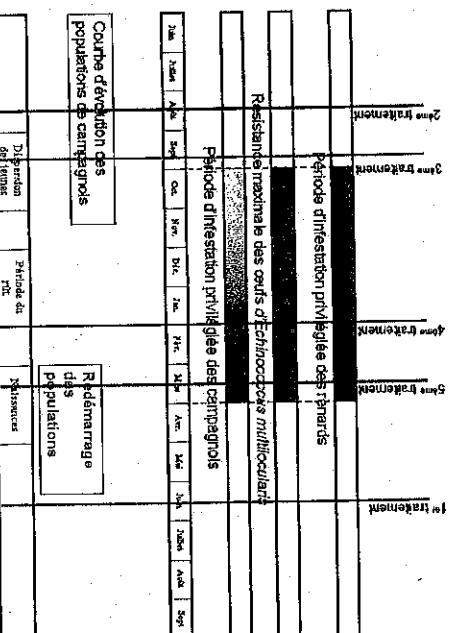
...où ?

Dans les zones à risque potentiellement plus élevé des milieux urbains et périurbains. Et plus spécialement sur les zones d'activités humaines plus risquées telles que : maraîchages, potagers, lieux de promenade des animaux domestiques, aires de pique-nique et de loisirs...



...quand ?

Cinq traitements par an sont prévus. Ils auront lieu à des périodes adaptées à la



Événements déterminant de la vie des renards pour le cycle parasitaire biologique des 3 acteurs du cycle.

Et votre participation ?

Nous vous proposons de participer à cette étude sur l'échinococcose alvéolaire. Lors de la vermifugation de votre animal domestique, vous récupérez la première crotte émise après, à l'aide d'un kit de prélèvement distribué par les vétérinaires qui participent à l'opération. Suivra l'analyse en laboratoire de ce prélèvement, cela nous permettra de connaître plus précisément la prévalence du parasite chez les animaux domestiques.

Procédure à suivre pour participer :

- récupérer un vermifuge et un kit de prélèvement de fèces chez son vétérinaire,
- vermifuger son animal (dans les conditions décrites par son vétérinaire),
- récupérer un échantillon de crotte à l'aide du kit de prélèvement en suivant le protocole fourni.
- ramener cet échantillon et la fiche de renseignement à votre vétérinaire.

EN CAS DE DECOUVERTE D'UN

APPAT : Les appâts distribués pour les renards et seulement pour eux ressemblent à des petites savonnettes marrons. Ils ne présentent aucun danger pour l'homme ou les animaux. Il est cependant vivement recommandé de **NE PAS Y TOUCHER** pour ne pas nuire au protocoles expérimentaux en cours.



LA GRILLE DE MICHELE ET GEORGES

Solution de la grille de Juin 2005

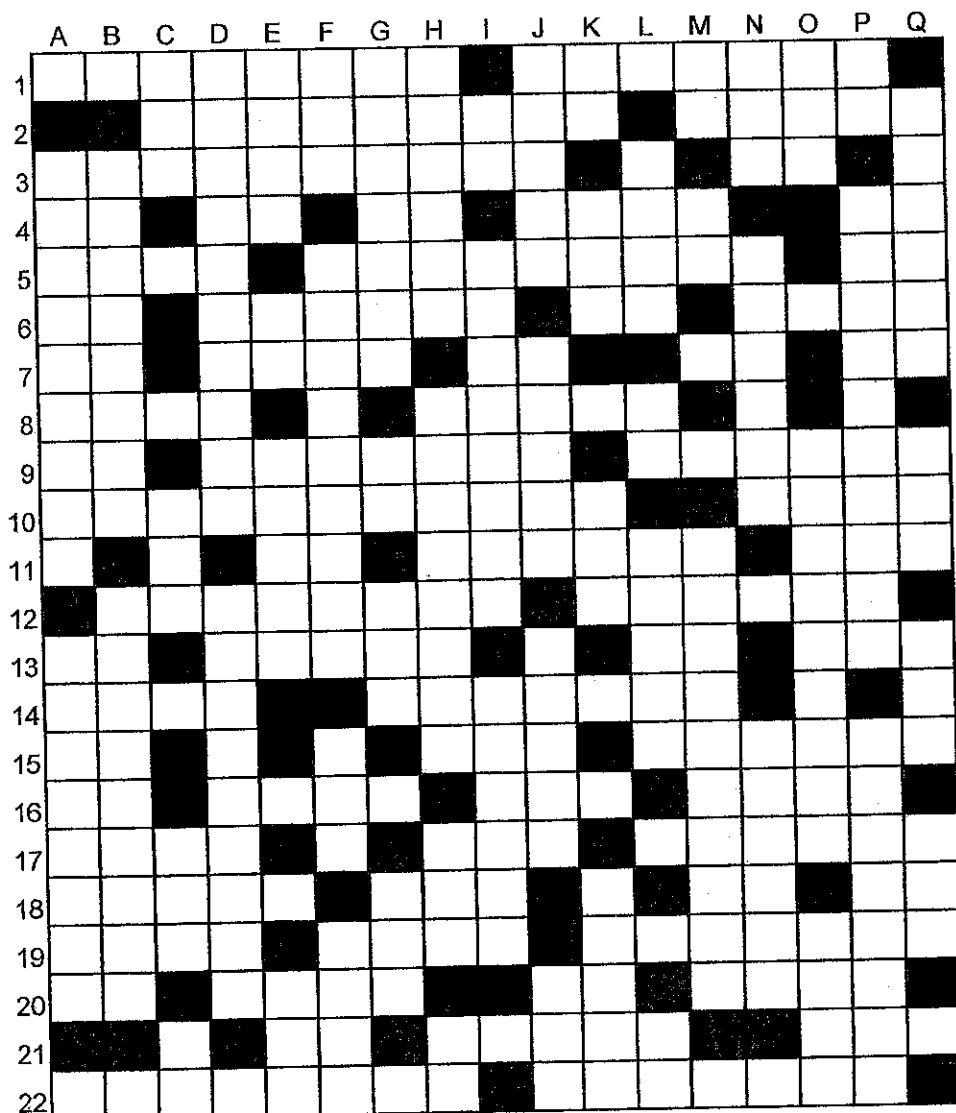
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
1	M	O	I	N	E	A	U		P	I	G	E	O	N		O	B
2	E	O	L	I	E	N	N	E		L	E	S		A	I	R	E
3	S		I	D		T	I	R	E	E	S		H		F	A	R
4	A			S	T	E	R	N	E		T	A	I	N		N	G
5	N	O	N		U	S		E		P	I	N	S	O	N		E
6	G	R	I	V	E		D		B	E	C	A	S	S	E		R
7	E	T	O	U	R	N	E	A	U		U	N	E		E	C	O
8	S	O	L	E	I	L		I	S	O	L	A		E	S	O	N
9		L	O		E		A	G	E	N	E	S	I	E		R	N
10	H	A		A		P	A	L		A	S		R	E	I	N	E
11	I	N	S	T	A	U	R	E		G		O	E		L	E	T
12	R		N	O	I	R		S	E	R	I	N	S		M	I	T
13	O	U	I	L	L	E		P	E	L	E		V	E	L	E	
14	N	E	F	L	E	S		R	E		S		R		N	L	
15	D		F		S		V	E	R		S	E	G	I	E	B	
16	E	E		D		F	A	U	V	E	T	T	E		T		I
17	L		L	E	D	A		S	I		R	E	L	I	E	F	S
18	L	A		B	O	U	C		E	R	I	E		T		R	E
19	E	R	T	O		C	H	A	R	D	O	N	N	E	R	E	T
20		C	O	U	C	O	U	S		S	S		I		O	R	
21	I		I	T	O	N		I	O			M	E	R	L	E	S
22	N	O	T	E	R		H	E	R	O	N		R	U	E	S	

HORIZONTALEMENT -1. Oiseau. Oiseau. Courant froid. -2. Oiseau à vent. Largeurs de finette. Place de milan. -3. De même. Prises au hasard. Gâteau breton. -4. Oiseau. Pour étamer. Les dernières du rang. -5. Adverbe. Traditions. Oiseau. -6. Oiseau. Oiseau. -7. Oiseau. Article. Débute à l'école. -8. Étoile. Mit à l'écart. Père de Jason. -9. Saint normand. Absence de développement d'un tissu. Sur une borne. -10. Exclamation. Pieu. Pour le manillon. Pièce de jeu. -11. Fonde. Cardinaux. Sur le court. -12. Couleur. Oiseaux. Posa. -13. Aie!. Roi brésilien. Met bas. -14. Fruits. Près de Madame. Sur le calendrier. -15. Peut être solitaire. Couleurs renversées. -16. Voyelle double. Oiseau. -17. Ménélas succéda à son mari. Note. Restes. -18. Note. Barbe. Lac. Dans l'air. -19. Enlever dans le désordre. Oiseau. -20. Oiseaux. Tristes initiales. Conjonction. -21. Toujours à l'Eure. Dame de trèfle. Oiseaux. -22. Mettre en bloc. Oiseau. Non avenues.

VERTICALEMENT : -A. Oiseaux. Oiseau. Branché. -B. Lac. Oiseau. Voyelles. Dans le ciel. -C. Rivière d'Asie. Fromage. Interjection. Couverture. -D. Refuges de pèlerins. Un sens. Dans les mers tropicales. Rejeté. -E. Voyelle double. Massacre. Membres. Demi-sommeil. Oignon sur pied. -F. Piliers. Sur le calendrier. Sans mélange. Oiseau. -G. Joindre. Aide à la reprise. Affluent du Rhin. Façon d'aller. Sigle. -H. Fleuve. Oiseaux. Ville d'Espagne. Partie du monde. -I. Voyelle double. Oiseau. Oiseau. Conjonction. -J. Peut être flottante. Saint pyrénéen. Ongulé. Sigle. -K. Remues. Passent après vous. Petites formations. -L. Préposition. Fruit. Un étranger. Peintre néerlandais. -M. Elève. Faisaient fumer. Vrai. Réfuter. -N. Cri du morpion. Possessif. Sigle. Fait sortir les fidèles. Dans un mini lit. -O. Hérisson des caves. Hors de portée. Oxyde de fer. Personnage. -P. Port sur la Méditerranée. Oiseau. Fils à papa. -Q. Oiseau. Oiseau.

LA GRILLE DE MICHELE ET GEORGES

Grille de Juin 2006



HORIZONTALEMENT -1. Fleur. Fleur. -2. Fleur. Fleur. -3. Fleurs. Mesure. -4. Voyelles. Déterminant. Voyelle double. Capitale européenne. Lettre grecque. -5. Extrémité. Créateur. Entrent à l'académie. -6. Personnel. Dégrossies. Menu de Danois. Sélectionné en désordre. -7. Pays-Bas abrégé. Fleur. Démonstratif. Coutumes. Voiture phonétique. -8. Os cassé. Peut-être électrique. -9. Sur une facture. Quitterais. Chassis de bois. -10. Caractères obscurs. Certain centre. -11. Possessif. Pédaliacée. Refuge du pèlerin. -12. Fleurs. Panier. -13. Symbole. Travailler à l'oeil. Sur le calendrier. Hors de portée. -14. Réfuter. Fleur. -15. Personnel renversé. Sigle d'urbanisme. Supporté. -16. Personnel. Répétition. Fleur. Meurtri. -17. Dans le ciel. Soutien. Couvée en désordre. -18. Poissons. Sigle d'école. Sur une voiture étrangère. Prière phonétique. -19. Fleuve d'Irlande. Fleur. On en tire le jus. -20. Sélénium. Eclairage. Fleuve. Brosse. -21. Amusé. Incliné. Transport. -22. Fleur. Opinions.

VERTICALEMENT : -A. Fleurs. Fleurs. -B. Fleurs. Fleur. -C. Prises au rhinocéros. Ceinture. Refus. Lac élevé. -D. Fleur. Fleurs. -E. Ville sur la Bidassoa. Symbole. Mamelle. Nest pas amateur. -F. Stimule dès le début. Reproduirait. Boisson. Viande mélangée. -G. De la lune. Participe. Entrent au Népal. Département. -H. Ravi. Filtrerez. Possessif. Sur une lettre. -I. Personnel. Sports. Fleur. -J. Bovidé. On les prend, Fleur. Grison. -K. Voyelles. Il était obligatoire. Accessoire féminin. Peuvent être d'esprit. -L. Dans l'eau. Débutent à l'école. Obsession de l'esprit. Note. -M. Saint renversé. Conjonction. Fleurs. -N. Ruban d'Egypte. Fleur. Fleur. -O. Rivière d'Asie. Fleur. Ancienne monnaie européenne. -P. Fleuve côtier. Fleur. Refusées. -Q. Fleurs. Commencent par séduire. Né à Colmar en 1847. Dame de la Côte.

PROCHAINEMENT à Vuillecin

A partir de septembre 2006

Cours de Qi gong

Le Qi gong signifie « Travail de l'Energie » par une succession de mouvements lents en posture debout.

C'est une « gymnastique de santé » corporelle et mentale remontant à la tradition millénaire chinoise.

Les exercices sont destinés à mobiliser l'énergie dans le corps, à le tonifier pour développer sa vitalité et harmoniser ses différents systèmes énergétiques.

L'outil principal du Qi gong est la détente.

Cette pratique est accessible à tous.

Le cours aura lieu un matin par semaine à partir de septembre 2006 (le jour est encore à déterminer), dans une salle de l'école.

Contact

Christelle SISINI

Membre de l'Association des Arts Energétiques Chinois.

9 route de Pontarlier

25300 – VUILLECIN

☎ 03.81.46.27.72

☎ 06.30.70.27.57

Christelle est en formation à l'Ecole des Temps du Corps à Paris

Son Association est affiliée à la Fédération Européenne de Qi gong et Arts Energétiques.

Vous serez tous les bienvenus !



ASSOCIATION DOMICILE SERVICES :

Une aide pour les uns, un travail pour les autres

Une association à l'écoute des demandeurs d'emploi et des besoins de service en rural

Soutenue par l'ADMR, l'Association Domicile Services (association intermédiaire départementale) a été créée en 1987 dans le but d'apporter une aide aux personnes du milieu rural, dépourvues d'emploi et en recherche d'une insertion professionnelle tout en répondant aux besoins de service du secteur rural.

Déterminer un projet...

L'association accueille le public sur rendez-vous le Vendredi de la 1^{ère} semaine du mois de 14h à 16h à la Mairie de Doubs.

Lors de ce moment d'écoute un bilan du parcours professionnel est effectué puis, il s'agit de déterminer un projet d'actions permettant d'accéder à terme à l'emploi.

Une aide, des conseils sont apportés sur les techniques de recherche d'emploi.

...Proposer des missions de travail...

Si la principale mission d'ADS, c'est d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion professionnelle, elle peut également leur proposer des missions de travail auprès de particuliers, collectivité, associations, agriculteurs et entreprises.

...Pour aboutir à l'emploi durable

Travailler en ADS ne doit être pour le salarié qu'une étape de son parcours d'insertion professionnelle. Aussi, l'association va-t-elle l'accompagner pour aboutir à terme à un emploi stable en lien avec son projet.

Les conseillers emploi de l'association travaillent en partenariat avec les différentes structures sociales et de l'emploi du département (ANPE, ADEI, Espaces Jeunes, Chantiers départementaux, centres médico-sociaux), mais aussi avec les collectivités locales (mairie, communauté de commune...).

SI VOUS ETES DEMANDEURS D'EMPLOI : N'hésitez pas à nous contacter pour que l'on se rencontre

SOYEZ ACTEURS DE L'EMPLOI EN CONFIAINT DU TRAVAIL À ADS

- Chez les particuliers, nos employés peuvent effectuer des travaux de ménage, de repassage, d'entretien d'espace vert, de la garde d'enfants...

- Ces travaux font partie des emplois dits « familiaux » et les sommes versées à l'association sont déductibles pour moitié des impôts.

- En entreprises, collectivités, associations, les employés ADS peuvent réaliser des travaux d'entretien (locaux ou espace vert) de manutention, des emplois saisonniers ou ponctuels.

Une solution simple, rapide, adaptée à vos besoins, sans contraintes de durée et sans travail supplémentaire (aucune démarches administratives)

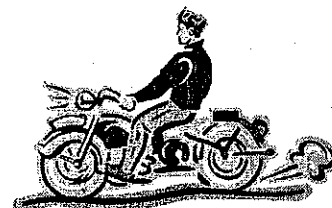
Parce qu'accompagner vers l'emploi c'est accompagner vers l'autonomie, l'Association Domicile Services souhaitait apporter une réponse au problème de mobilité des demandeurs d'emploi en faisant l'acquisition d'un parc de mobylettes.

ADS.mob'
22 ans d'adhésion à la mobilité en valais romain



ADS.mob' est une action au bénéfice des personnes ayant besoin d'un moyen de locomotion pour se rendre :

- ☛ à un travail,
- ☛ à un entretien d'embauche,
- ☛ à une formation,
- ☛ à un rendez vous santé, social, justice...



Quelque soit votre situation, ADS vous propose une alternative : la mise à disposition d'une mobylette, à la journée, à la semaine, ou au mois à un tarif attractif.

Ce projet est financé par :

Credit Mutuel



Le Doubs
DÉPARTEMENT



DU DOUBS



AZUR
AGRICOLE



CREDIT AGRICOLE
DE FRANCHE-COMTE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

ADS - 3, rue Denise Viennet - BP 36 - 25800 VALDAHON
Tél.: 03 81 56 37 81 - Fax.: 03 81 56 41 69

Mémento

URGENCES :

APPEL MEDICAL D'URGENCE

 **15**


Avec ce numéro, les secours arrivent très rapidement.

SAMU  **15**


POLICE  **17**

POMPIERS  **18**


Centre Anti-Poisons

 03.88.37.37.37

Allô service public

 **3939**


ALLO Enfance maltraitée

 119 ou n° Vert : 0800.05.41.41

Commissariat de Police :

16, Rode G. Pompidou


25300 - PONTARLIER

 03.81.38.51.10

Centre Hospitalier Général :

2, Fb St Etienne


25300 - PONTARLIER

 03.81.38.54.54

Gendarmerie :

4, rue Moulin Parnet

25300 - PONTARLIER

 03.81.39.06.60


Pharmacie de garde :

se renseigner auprès du commissariat
en se munissant d'une ordonnance

Vétérinaire :

7 rue Docteur Grenier

25300 - PONTARLIER


 03.81.39.18.47


PRATIQUE

Mairie :

13 Rue Principale

25300 - VUILLECIN

 03.81.39.41.13

 03.81.46.32.41

Mail : mairie.vuillecine@wanadoo.fr

Permanences Secrétariat de Mairie :

Lundi : 15 h.00 à 18 h.00

Mercredi : 16 h.00 à 18 h.00

Vendredi : 09 h.00 à 12 h.00

Bibliothèque :

- lundi : 16 h.30 - 19 h.

Les horaires d'Eté de la déchetterie :

du 01.04.2006 au 30.09.2006

- du lundi au samedi :

8 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 18 h 00

- dimanche : 9 h 00 - 12 h 00

(gratuite pour le particulier).

Locations de salles - Contacts

-salle de la Mairie :

Mme Lambert  03.81.39.61.72

- Maison forestière :


Mme Palatin  03.81.39.36.60

Correspondante - Est Républicain

Mme Laurence INVERNIZZI

20 rue Principale

25300 Vuillecin

 03.81.46.63.08

Mail : laurence.invernizzi@wanadoo.fr

Mémento

PRATIQUE

Quelques associations –

-ASLV :

P.PERRIN ☎ 03.81.39.45.41

-**Les mains créatives de Vuillecin :**

Mme Vernerey ☎ 03.81.46.78.37

- **R.C. l'Arlier :**

J.M Fluchot ☎ 03.81.39.29.80

- **Club des Jonquilles de l'Amitié**

G. Munier ☎ 03.81.39.32.46

- **Les Anciens Combattants**

G.Mu. ☎ 03.81.39.32.46

- **A.C.C.A (chasse)**

A. Palatin ☎ 03.81.39.36.60

- **A.C.E.**

G.CHOLLEY : 6, rue Principale

- **Association « Ombre et Lumière »**

5 bis rue de la Louvière

PRATIQUE

- **ECOLE DE VUILLECIN**

☎ 03.81.46.61.27

- **C.C.Larmont**

8a, rue de la Grande Oie

B.P.49

25301 - HOUTAUD

☎ 03.81.39.40.02

☎ 03.81.39.43.44

Mail : CCL3@wanadoo.fr

Astreinte

C.C.Larmont

☎ 06.82.57.76.75

Pour vos enfants

Ceci Cela

Garderie

De 3 à 11 ans

Accueil à l'heure

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

16 h – 21 h

Mercredi :

8 h – 12 h, 14 h – 21 h

Samedi

9 h – 12 h, 14 h – 21 h

9 rue Eiffel – Pontarlier

(300 m après le Formule 1)

☎ 03.81.39.19.82